

Qui fait quoi dans les mois suivant l'événement naturel?

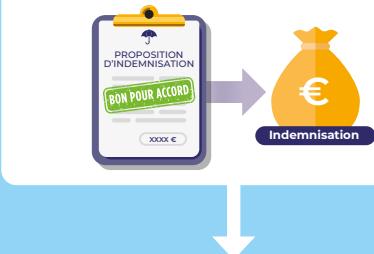
Les entreprises du bâtiment

Réalisent les travaux de réparation ou de reconstruction des biens endommagés.



L'assureur

Indemnise l'assuré ou règle l'entreprise de son réseau choisi pour réaliser les travaux de réparation.



Le sinistré

Choisit et fait intervenir les entreprises en charge de la réparation du bien.



Les services de l'État

- Réalisent le bilan des dispositifs mobilisés.
- Accompagnent les collectivités dans les travaux de reconstruction et d'aménagement des territoires face aux risques naturels.



Le maire

- Accompagne dans la durée les sinistrés après l'événement.
- Prend en compte les conséquences de l'événement naturel pour adapter les mesures de prévention et de préparation (mise à jour du plan de sauvegarde...).

